

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle Riffou](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bdb8b88b26614ca1f9e79be8>

Date d'obtention : 2021-06-01 14:18:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il existe maintenant un protocole, qui pourra m'aider comme intervenant, lors ce que je devrais intervenir face à des situations de Sextage dans une école secondaire. Cela est une méthode qui facilitera les procédures et protégera les victimes. Aussi quand ma parti sera fait avec les élèves concernés, je devrai contacter le service de police , afin de leur remettre le ou les cellulaires et qu'ils fassent leur partie de l'intervention (sensibilisation).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Oui, car elle va les améliorer! Cela est rassurant, car en suivant la formation, ainsi que les procédures de la trousse Textto, je serais plus sur que mes interventions seront correcte et et surtout, légale. Je ne ferais plus des interventions à peu près, maintenant elle seront clairs et légales.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas regarder le contenu de leur cellulaire, car cela est illégale. Je ferais attention de bien suivre le protocole de la trousse, afin que mes interventions soient légale et conforme selon la trousse. Si je constate que l'instigateur avait ou a des intentions malveillantes, je dois l'informer du protocole à suivre, confisquer son cellulaire et prévenir le service de police. Si un jeune récidive, je devrai remplir le questionnaire avec lui, saisir son cellulaire et contacter tout de suite le service de police. Je ne dois pas poser n'importe quelles questions, mais suivre le questionnaire de la grille. Je dois le signer, ainsi que l'élève, avec l'heure du début et de fin de rencontre. Le ou les jeunes doivent faire partie de l'école et avoir moins de 18 ans. S'il se passe une situation de sextage avec des jeunes d'une autre école, je dois informer les intervenants de l'autre école en question, afin qu'ils utilise le protocole Sexto également. Après mes questionnaires remplies, je dois les remettre au services Police de ma municipalité.